

ECOLE DE MUSIQUE DE L'OISANS

INSCRIPTIONS 2022/2023

Nous vous accueillerons pour la rentrée le

Mercredi 7 septembre 2022
de 10h à 16h30



Horaires des ensembles:

Atelier musique-chorale : mercredi de 10h30 à 11h30
Chorale musiques actuelles ado/adultes : lundi de 18h30 à 19h30
Petit Orchestre : jeudi de 17h30 à 18h30
Orchestre Junior : mardi de 17h30 à 18h30
Ensembles de guitares : horaires à définir
Big Band : mardi de 20h à 21h30
Lyre : mercredi de 19h30 à 21h

Groupe celtique : mercredi de 18h30 à 19h30
Ateliers musiques actuelles : horaires à définir

Horaires des cours collectifs:

Eveil 1 : mercredi de 13h30 à 14h30 (enfants nés en 2017)
Eveil 2 : mercredi de 14h45 à 15h45 (enfants nés en 2016)
FM adultes : créneaux à définir

- Reprise des cours d'instrument et des cours collectifs (Eveil 1 et 2) et FM à partir du **lundi 12 septembre 2022**
- Reprise des ensembles à partir du **lundi 19 septembre 2022**

Contact : emusique@ccoisans.fr

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

pour les inscriptions à l'école de musique

- **L'inscription dans un ensemble de pratiques collectives est obligatoire pour les enfants qui ont choisi un instrument (sauf élèves d'Eveil et Initiation)**, conformément au cursus inscrit dans le Règlement de l'Ecole de musique de l'Oisans.
Seuls les élèves en internat pourront être dispensés.
Aucun autre motif de dispense ne pourra être retenu.
- Les familles qui louent un instrument du parc locatif de l'école de musique devront obligatoirement fournir un certificat d'assurance attestant la prise en charge des réparations/remboursements en cas de dommages sur l'instrument loué.

Pour les élèves des classes de Guillaume BOUJON : Eveil 1 et Eveil 2

Pour les élèves en Eveil 1 en 2021/2022 (nés en 2016) : Votre enfant pourra choisir un instrument pour la prochaine rentrée de septembre 2022 et sera prioritaire sur les autres demandes de la liste d'attente de personnes extérieures à l'école de musique.

Ceci étant, vu le peu de places disponibles, nous demandons aux enfants de choisir **trois instruments**, au cas où il n'y ait plus de places dans certaines disciplines. **Vous avez jusqu'au 30 juin pour nous donner vos 3 choix sur l'extranet !**

Votre enfant suivra également le cours d'Initiation, avec Guillaume, le mercredi de 14h30 à 15h30.

Pour les élèves du cours d'Eveil 2 en 2021/2022 (nés en 2015) : Votre enfant a peut-être déjà suivi des cours d'instrument pendant cette année scolaire. Pour la prochaine rentrée de septembre 2022, il continuera son cursus instrumental, et suivra l'atelier Musique/Chorale le mercredi de 10h30 à 11h30.

Si votre enfant n'a pas encore choisi d'instrument, il pourra choisir un instrument pour la prochaine rentrée de septembre 2022 et sera prioritaire sur les autres demandes de la liste d'attente de personnes extérieures à l'école de musique.

Ceci étant, vu le peu de places disponibles, nous demandons aux enfants de choisir **trois instruments**, au cas où il n'y ait plus de places dans certaines disciplines

Exemple:

Elèves en Grande section de maternelle : Eveil 1 avec Guillaume sans instrument

Elèves en Cours Préparatoire : Eveil 2 avec Guillaume et instrument possible

Elèves en CE1: Chorale avec Victoria et Cours d'instrument

Les disciplines instrumentales enseignées à l'école de musique:

- **piano**
- **orgue**
- **guitar classique ou folk**
- **flûte traversière** (location instrument possible à l'école)
- **violon**
- **saxophone** (location instrument possible à l'école)
- **trombone** (location instrument possible à l'école)
- **trompette** (location instrument possible à l'école)
- **cor**
- **batterie**
- **clarinette** (location instrument possible à l'école)
- **accordéon** (location instrument possible à l'école)